



Separation et obligation du conjoint

Par **Jessy45**, le **17/07/2015** à **20:24**

Bonsoir, il y a 5 mois mon mari a pris la decision de me quitter apres 35 ans de mariage et de ce fait quitter le domicile conjugal. Nous sommes en attente de séparation de corps. Dans les premiers temps il me disait vouloir rester en bon terme et que je pourrais toujours compter sur lui, or aujourd'hui ce n'est pas tout a fait exact. 2 choses m'embêtent particulièrement, d'une part il n'a toujours pas récupéré toutes ses affaires au complet (meubles, vaisselle, outils, quelques habits....) et quand je lui demande de les prendre soit il change de sujet ou alors "on verra"...donc je ne sais pas si j'ai le droit de faire quelque chose, même si pour moi ce n'est pas à moi de faire ses cartons, est ce que je peux m'en débarrasser (garde meubles ou autres ?) ou est il obligé de les prendre ?
Ensuite 2ème point nous avons les projets de faire quelques travaux et changer du mobilier notamment dans la chambre à coucher ou il faut refaire sol et papier peint ainsi que changer meubles et literie mais depuis qu'il est parti il me laisse tout en plan et ne veut plus s'occuper de rien ou alors je dois être à sa disposition et attendre quand il sera décidé, donc encore une fois est il dans son droit de ne pas vouloir m'aider dans ses tâches ?
Merci par avance

Par **Marine90**, le **07/08/2015** à **14:46**

Bonjour,
Toutes les obligations du mariage perdurent en cas de séparation notamment les charges liés à l'entretien du ménage... Cependant, si vous êtes dans une phase de séparation de corps, je vous conseille d'attendre l'audience devant le JAF et de référer de tous ces problèmes à votre avocat.
Cordialement